







PIECE 3: ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ARTELIA REGION SUD-OUEST

AGENCE DE PAU

Hélioparc 2 Avenue Pierre Angot CS 8011 64053 PAU CEDEX 9

Tel.: +33 (0)5 59 84 23 50 Fax.: +33 (0)5 59 84 30 24

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE CONNEZAC

DATE: OCTOBRE 2021 **REF:** 4 36 0727

Modification simplifiée n°2 PLUi-H

PIECE 3: ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Modification simplifiée n°2

SOMMAIRE

PREAMBULE			
1.	SECTEURS 1 ET 2		2
	1.1.	PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DU SITE	2
	1.2.	OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT	2
	1.3.	PRINCIPES D'AMENAGEMENT	2
	1.4.	MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION	2

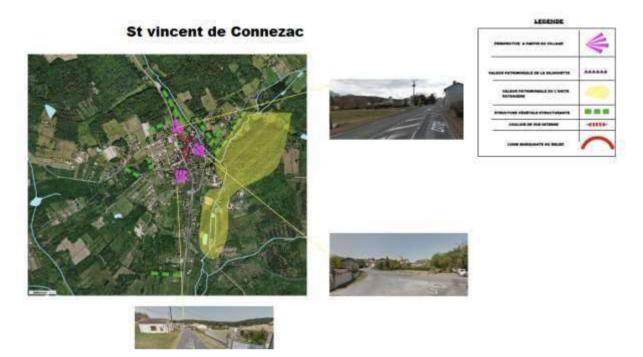
PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION Modification simplifiée n°2



PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Modification simplifiée n°2

PREAMBULE



Le site du bourg de Saint Vincent de Connezac appartient à une zone de paysage « mosaïque » vers le Nord du territoire avec une structure bocagère très prégnante sur le paysage du secteur.

PIECE 3: ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Modification simplifiée n°2

1. SECTEURS 1 ET 2

1.1. PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DU SITE

Le secteur 1 s'implante au Sud-Ouest du bourg, en continuité immédiate d'un lotissement récent (lotissement Quinsac). L'objectif de l'aménagement est une continuité du lotissement Quinsac, tout en maintenant de vastes espaces verts et arborés au niveau du boisement existant au Sud-Ouest.

Le secteur 2 est situé à l'opposé du secteur 1, au Nord-Est du bourg, le long de la RD109.

1.2. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

L'objectif de l'aménagement du secteur 1 est de structurer le développement urbain qui s'est réalisé jusqu'ici au coup par coup ; une voirie transversale Est-Ouest permettra ainsi de relier le secteur aux voies existantes tout en permettant une implantation des constructions cohérente par rapport à cet axe viaire.

1.3. PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Densité et paysage

- Secteur 1 : le boisement situé au Sud-Ouest du secteur sera conservé et mis en valeur sous la forme d'un vaste espace vert ; des aires de jeux et des cheminements piétons viendront agrémenter ce lieu de promenade ; l'alignement d'arbres situé en limite Ouest sera conservé.
- Densité 6 à 8 logements par hectare

Accès et dessertes

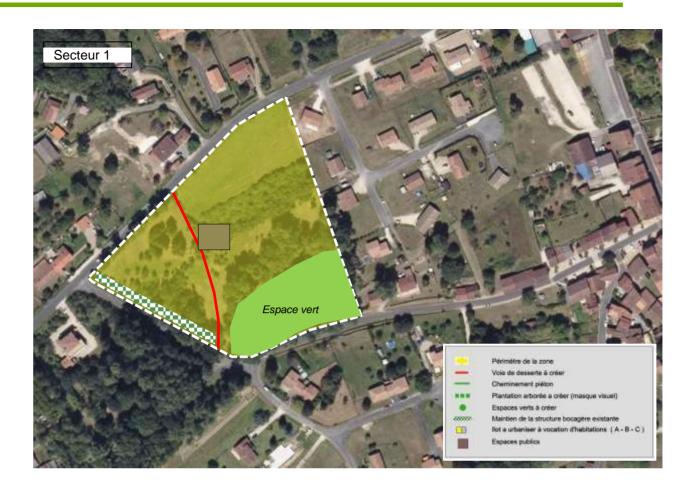
- Secteur 1 : une voirie transversale viendra constituer la colonne vertébrale du secteur et relier les deux voies existantes au Nord et au Sud (D41E1 et D44). Un espace public central (place, aire de jeu, lieu de rencontre, etc.) permettra de structurer le secteur d'aménagement.
- Secteur : accès direct depuis la route départementale
- Nouvelle Rédaction
- Secteur 2 : accès depuis la route communale

1.4. MODALITES D'OUVERTURE A L'URBANISATION

Chaque secteur (1, 2) sera aménagé sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble pour assurer une cohérence dans l'aménagement de chaque secteur. Chaque secteur pourra être aménagé en une ou plusieurs tranches.



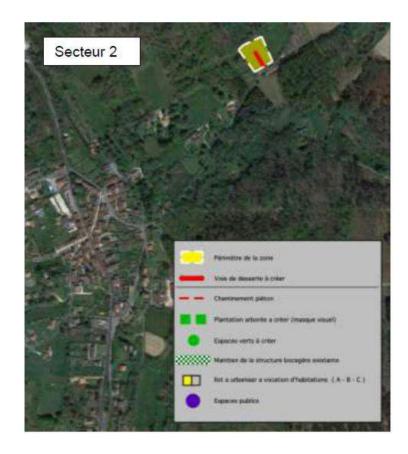
PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION Modification simplifiée n°2



PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Modification simplifiée n°2

Secteur 2 avant



Secteur 2 après

